

L'invité

Les enjeux du revenu de base inconditionnel

Bernard Kundig*

On ne peut concevoir le revenu de base inconditionnel comme une nouvelle prestation qui s'ajouterait à notre système social actuel déjà fort encombré. Alloué par l'Etat à chaque citoyen sans condition autre que sa citoyenneté, il est destiné à se substituer à la quasi-totalité des prestations actuelles, soumises à condition, et à une partie des subventions, pour un montant d'à peu près un tiers du produit intérieur brut. Le revenu de base, en évitant l'obésité bureaucratique aujourd'hui nécessaire à l'allocation et au contrôle des nombreuses prestations conditionnelles (recherche d'emploi, maladie, fortune, etc.), ne doit pas entraîner de charge supplémentaire pour l'Etat¹.

Il permet d'exister socialement et matériellement sans être contraint d'accepter un emploi rémunéré, ce qui instaure une nouvelle liberté du travail

Prétendre, comme le rapporte M. Garesus², que «plus l'impôt est élevé, plus la liberté est basse» est un peu sommaire, car, en dépit des apparences, il n'y a pas de rapport direct entre les deux. En réalité, tout dépend de ce que l'on fait avec le produit de l'impôt: soit on rémunère une armée de fonctionnaires à l'affût du cas social «justifié», soit on finance l'existence du citoyen sans poser de conditions. En décomplant partiellement revenu et travail, le revenu de base permet d'exister matériellement et



*Docteur en sociologie du travail, Basic Income Earth Network - Suisse, www.revenudebase.ch

socialement sans être contraint d'accepter un emploi rémunéré, ce qui instaure une nouvelle liberté du travail.

Aujourd'hui déjà, revenu et travail ne vont pas forcément de pair: la majorité des heures de travail effectuées ne sont pas rémunérées, et seule un peu plus d'une personne sur deux vit directement du revenu de son travail. Mais il s'agit de situations bien précises et socialement reconnues (bénévolat, travail parental, vieillesse, etc.). Par contre, versé sans conditions ni contrepartie, le revenu de base change tout et peut de prime abord paraître choquant. Voyons donc comment il se justifie.

Après la récession des années 70-80, on a dérégulé les marchés, privatisé ce qui pouvait l'être et ouvert les frontières au commerce. La productivité n'augmentait plus seulement avec les nouveaux procédés de fabrication, mais aussi et surtout par la pression sur les coûts du travail que la mondialisation rendait possible. Ce type de développement a eu pour conséquence d'augmenter les inégalités de revenu en Suisse et dans le monde.

De plus, pauvreté et sous-emploi ont eu une incidence négative sur l'économie. Le secteur du luxe mis à part, la croissance de l'économie mondiale s'est heurtée aux limites du pouvoir d'achat des consommateurs. La crise financière nous a rappelé qu'à terme ce déséquilibre ne peut se résoudre par le recours au crédit et par la tolérance face aux déficits. De sorte que, aujourd'hui, les gouvernements sont au pied du mur.

Au lieu d'attendre un hypothétique retour du plein-emploi, nous proposons de rééquilibrer le marché du travail en accordant une

pleine liberté contractuelle aux deux parties. Il n'y a alors plus de pauvreté à exploiter ou au contraire à combattre avec force règlements et articles de loi. En systématisant le découplage entre revenu et travail, le revenu de base crée un nouveau rapport entre consommation et investissement, seul à même d'assurer durablement prospérité et paix sociale.

Comment fonctionnerait un tel marché du travail? Le revenu de base change la donne tant pour l'employeur que pour l'employé. S'il ne veut ou ne peut augmenter ses prix, l'employeur va chercher à compenser la charge supplémentaire liée au financement du revenu de base de son employé par une réduction équivalente du salaire direct.

De son côté, l'employé va se demander s'il accepte de travailler pour un salaire moins élevé, mais se rajoutant à son revenu de base qui lui est acquis de toute manière. Nous prévoyons certains ajustements, surtout dans le domaine des emplois ingrats qui seront sans doute revalorisés ou au contraire rationalisés, mais nous ne nous attendons pas à un bouleversement de la masse salariale totale.

Toute une série de travaux utiles à la société, aujourd'hui dépendants soit du bénévolat soit de subventions, parce que non rentables en raison de coûts salariaux trop élevés, pourront se voir accomplir normalement, sans rigidités réglementaires, exonérations fiscales ou autres traitements ad hoc. Le revenu de base permettra par ailleurs d'élever des enfants sans stress ni dépenses insoutenables.

La liberté nouvelle créée par le revenu de base n'est certes pas sans risques. Si, jusqu'ici, l'employé a supporté une part croissante du

risque d'entreprise sans jouir de ses avantages, il a désormais les moyens de devenir l'entrepreneur de sa vie active.

Plutôt qu'une société d'assistés, nous voulons une société de personnes libres, responsables elles-mêmes de leur destin et surtout capables de prendre des initiatives et donc aussi des risques mesurés. Le revenu de base offre cette chance. Mais c'est au citoyen et plus généralement à la société civile de la saisir.

Une fois posé le principe, on peut se concentrer sur les modalités d'application, dans un souci d'éviter des effets pervers secondaires, mais qui pourraient mettre tout le projet en péril si l'on n'en tenait pas compte. La question de l'immigration est un de ces problèmes. Généralement, on admet que le droit au revenu de base est lié à la «citoyenneté économique»³. En pratique, un délai de carence de quelques années de séjour et de travail déclaré serait à même de régler le problème soulevé par l'immigration.

Pour terminer, devant la polarisation croissante de notre vie parlementaire, abordons l'aspect politique de la question. Le revenu de base ne joue pas le libéralisme contre le socialisme, ni la propriété contre les emplois; il permet d'unir ces deux principes opposés et par là de reconstituer un réel centre politique. Ce n'est pas une question académique, c'est une question très concrète de survie de nos démocraties libérales.

1. Voir le livre *«Le financement d'un revenu de base inconditionnel»*, Ed. Seismo, Zurich 2010.
2. *«Le Temps»* du 15 décembre 2010.
3. Note 1, *Ibidem*, préface, p. 5 ss.